

A modern conference room with large windows and a long table with chairs. The room is brightly lit by natural light from the windows. The text is overlaid on a semi-transparent white banner.

Sponsored Content
Kampagnen mit Inhalt
inmitten eines Businessumfelds

Sponsored Content

Ein redaktionelles Format, das die Leser anspricht

Eine Lösung, mit der sich die Business-Magazine d'Handwerk und Merkur in eine Contentstrategie integrieren lassen

- Ein **angepasstes redaktionelles Umfeld**, das Ihre **Geschäftsexpertise** hervorhebt
- Eine **spezifische und gezielte Kommunikation** für eine B2b-Leserschaft
- Zweisprachige Magazine, die die Möglichkeit bieten, auf Deutsch oder Französisch zu kommunizieren



Sponsored Content

Einige Beispiele unserer Kunden

Redaktion: Marc Gläserner

NACHLASS

MACAZINE
SPONSORED
CONTENT

NACHLASSREGELUNGEN HABEN EINEN KLAREN GESETZLICHEN RAHMEN

Wissen, wie es weitergehen soll.

Wir Problemen und Streitigkeiten vorbeugen möchte, sollte die Übertragung eines Unternehmens möglichst früh thematisieren. Danach ist es wichtig, die entsprechenden Weichen in Sachen Erbschaft zu stellen.

Beim Thema Nachlass denken viele Menschen: „Das ist gut Zeit.“ Doch was es bedeuten kann, wenn im Vorfeld eines Todesfalls nichts klar festgelegt wurden ist, wird oft erst dann erkannt, wenn es zu Schwierigkeiten oder sogar zu Streitigkeiten kommt.

Wie Bénédicte Elkann, glänzte Steuerrechtlerin und „Head of Wealth Planning“ bei der BIL, erklärt, sei es besonders wichtig, sich früh und umfassend mit Fragen im Zusammenhang mit der Nachlassregelung zu beschäftigen. Das gelte insbesondere dann, wenn es über die Übertragung von Firmen geht. Hier gibt es in Luxemburg – anders als beispielsweise in Frankreich – kein spezifisches Regelwerk in der Steuergesetzgebung. Deshalb ist es so wichtig, sich als Unternehmer noch zu Lebzeiten mit der Nachlassverwaltung im Sinne einer Absicherung des Betriebes zu beschäftigen. Das wiederum bedeutet, wie schon erklärt, sich mit der Rechtslage vertraut zu machen und zu definieren, wie man sich die Übertragung der eigenen Firma vorstellt.

Bénédicte Elkann, Juristin und Expertin für Steuerrecht, unterstreicht die Bedeutung der fiskalischen Regeln in Erbschaftsfragen, die ein nicht unwesentliches Element darstellen und in die Planung einbezogen werden müssen. „Verstehen, was die Regeln unter welchen Voraussetzungen es wie und wo zur Anwendung kommen, das ist in dieser sensiblen Materie das A und O.“

Nachlass wird laut Gesetz in Luxemburg zuerst der eheliche Güterstand abgewickelt, spricht liquidiert. Ziel ist es, zu definieren, wem was und zu welchen Teilen gehört. Ist das geklärt, können die Güter aufgeteilt werden. Die weitere Erbmasse hängt also in Luxemburg von dem jeweiligen Güterstandsregime ab, für das sich Ehepartner zeitweilig entschieden hatten. War dies die sogenannte universelle Gütergemeinschaft mit Zu-

erkenntnis des gemeinsamen Vermögens an den Überlebenden (Überlebensklausel), erbt dieser Ehepartner das Gesamtvermögen. Neben der „communauté universelle“ gibt es in Luxemburg zwei weitere Regime: den gesetzlichen Güterstand sowie die Gütertrennung.

„Verstehen, welche Regeln unter welchen Voraussetzungen wie und wo zur Anwendung kommen, das ist in dieser sensiblen Materie das A und O.“

Zusätzliche interessante Informationen über dieses Thema finden Sie unter www.magazine.lu/de/idee/via-QR-Code. Zögern Sie nicht, Ihren Kundenberater der BIL direkt zu kontaktieren.



Bénédicte Elkann, Head of Wealth Planning bei der BIL



Sponsored Content
BIL
d'Handwerk – 23. März 2023

myMAG

ANNONCE

SUCCESSION

Planification successorale: anticiper sereinement l'après.

Il est important de thématiser le plus tôt possible la transmission d'une entreprise pour prévenir les problèmes et les litiges. Ceci fait, il est important pour l'entrepreneur de poser les jalons correspondants en matière de succession.

TEXTE Marc Gläserner, texte traduit de l'allemand PHOTO Bénédicte Elkann, Head of Wealth Planning à la BIL.

Lorsque l'on parle de succession, beaucoup de gens pensent: « Cela peut attendre ». Malheureusement, ce n'est pas toujours des difficultés surviennent que l'on prendra plus tard la mesure d'une absence de planification en amont du décès. C'est particulièrement vrai pour les entrepreneurs.

Pour Bénédicte Elkann, juriste fiscaliste aguerrie et Head of Wealth Planning à la BIL, il est recommandé de se pencher rapidement et en détail sur les questions liées au règlement de la succession. C'est particulièrement vrai lorsqu'il y a une transmission d'entreprise en jeu. Contrairement à des pays comme la France, il n'existe pas de règles spécifiques dans la loi fiscale luxembourgeoise. C'est pourquoi il est si important, en tant qu'entrepreneur, de s'occuper de son vivant de la gestion de sa succession afin de protéger l'avenir de son entreprise. À l'instar d'une succession classique, cela implique de se familiariser avec le cadre juridique qui s'applique et de définir précisément la manière dont la transmission de l'entreprise est envisagée.

Sur ce point, l'aide d'experts externes peut s'avérer très profitable.

Bénédicte Elkann souligne encore l'importance des règles fiscales en matière de succession et insiste sur la nécessité d'intégrer avec soin ce volet dans la planification. « Dans ces matières, il est indispensable d'être en capacité de comprendre quelles règles s'appliquent, dans quelles conditions, comment et où », explique l'experte en droit fiscal.

Il faut également savoir qu'il existe des règles spécifiques à chaque pays. Dans le cadre d'une succession, la loi luxembourgeoise prévoit en premier lieu la liquidation du régime matrimonial. L'objectif est de déterminer à quel partenaire ou conjoint appartient les biens et dans quelle proportion. Une fois cette question résolue, le partage des biens entre les différents héritiers peut commencer. La suite de la succession dépend donc, au Luxembourg, du régime matrimonial pour lequel les conjoints ont opté de leur vivant. S'il s'agit du régime dit de la communauté universelle avec attribution au conjoint survivant de l'intégralité de la communauté (clause de survie), le conjoint survivant hérite de la totalité du patrimoine du défunt. Outre la communauté universelle, il existe au Luxembourg deux autres régimes: la séparation de biens pure et simple, ou le régime de la communauté légale, c'est-à-dire la communauté réduite aux acquêts qui distingue entre le patrimoine commun des époux et le patrimoine propre à chacun.

Pour en savoir davantage sur le sujet, découvrez notre dossier complet sous www.magazine.lu/de/idee/via-QR-Code. N'hésitez pas non plus à contacter directement votre conseiller BIL.



Steve Eastwood



Sponsored Content
BIL
Merkur – 9. März 2023

Die BIL-Kampagne in den Business-Magazinen

- Eine spezifische Native Advertising-Strategie, die sich mit den Themen **Wealth Management und Corporate Banking** befasst.
- Eine **langfristige Strategie** mit Anzeigen in jeder 2023er Ausgabe von d'Handwerk und Merkur, um eine **Premium- und Business-Zielgruppe** direkt anzusprechen, die von diesen Themen stärker betroffen ist.

regie.lu

Sponsored Content

Einige Beispiele unserer Kunden

Accompagner sa transition grâce à un financement à impact

BGL BNP Paribas souhaite accompagner les entreprises luxembourgeoises dans le développement de leur démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Son nouveau financement à impact, dont le taux peut être bonifié en cas de bonnes performances extra financières, a été développé dans cette optique.

Face aux défis environnementaux et sociaux, les entreprises ont un rôle important à jouer. Dès aujourd'hui, de nombreuses mesures peuvent être prises par celles-ci afin de lutter contre les inégalités ou accélérer la transition énergétique. Cette démarche est d'autant plus urgente que la réglementation se durcit depuis plusieurs années, contraignant les organisations à communiquer de façon transparente autour des critères environnementaux, sociaux ou de bonne gouvernance (ESG), que ce soit vis-à-vis de leurs clients, investisseurs ou régulateurs. Demain, les règles se feront plus exigeantes encore.

En matière de responsabilité sociale, il n'est toutefois pas toujours simple d'identifier les axes permettant d'agir à l'échelle de son entreprise. C'est donc pour accompagner et encourager les sociétés luxembourgeoises dans cette voie que BGL BNP Paribas a mis au point une offre de financement à impact inédite au Luxembourg. Les entreprises peuvent désormais accéder à un crédit dont le taux

pourra être bonifié en fonction de la réalisation d'objectifs ESG bien définis.

« Ce produit répond à un double besoin des entreprises : celui de financer leur propre transition énergétique et celui d'adopter un fonctionnement plus respectueux de l'environnement ou bénéfique à la société dans son ensemble, explique Anne-Sophie Dufresne, Directrice Banque des Entreprises au sein de BGL BNP Paribas. Il s'agit de les aider à mettre en place les bonnes pratiques pour leur permettre de répondre aux attentes de leurs parties prenantes. Nous souhaitons que cela profite notamment aux PME, qui composent une bonne partie du tissu économique luxembourgeois, et qui sont parfois moins bien outillées que les grandes structures pour faire face à ces nouvelles exigences ».

Quelle est votre maturité RSE ?

Ce financement à impact proposé par BGL BNP Paribas se décline en deux produits, l'un à destination de

sociétés qui s'engagent dans une démarche RSE, l'autre pour celles qui ont déjà mis en place une série de mesures en la matière : réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion durable des déplacements professionnels, achats responsables, amélioration d'indicateurs liés à la diversité et l'inclusion, etc.

Dans le premier cas de figure, vous pouvez obtenir un crédit de 100.000 à 100 millions d'euros, avec un taux d'intérêt qui variera annuellement en fonction de l'évolution de votre notation extra-financière. Ainsi, si vos performances ESG s'améliorent, votre taux diminuera et inversement. Dans le cadre de cette offre, BGL BNP Paribas travaille en collaboration avec EcoVadis (lire notre encadré), qui établit une notation de départ pour l'entreprise et atteste de la réalisation (ou non) des objectifs ESG retenus.

Dans le cas où l'entreprise est plus mature en matière de RSE, elle pourra choisir elle-même, dans une liste établie par BGL BNP Paribas, entre 2 et 5 objectifs ESG cohérents avec son activité. En collaboration avec la banque, elle déterminera ensuite une trajectoire d'évolution ambitieuse par rapport à ces objectifs. 90 jours avant la date anniversaire de la souscription de son prêt, l'entreprise devra fournir une attestation, certifiée par un tiers indépendant, qui confirme les évolutions enregistrées par rapport aux critères ESG retenus.

Renforcer sa compétitivité

Si BGL BNP Paribas développe ces nouveaux produits de financement aujourd'hui, c'est notamment pour permettre aux PME de conserver toute leur compétitivité au cours des années à venir.



Catherine Wurth, Responsable RSE, BGL BNP Paribas - Anne-Sophie Dufresne, Directrice Banque des Entreprises, BGL BNP Paribas

« Avec les différentes réglementations à du plan d'action de la Commission européenne pour financer la croissance durable et notamment l'objectif de la neutralité carbone en 2050, il est crucial pour les entreprises luxembourgeoises de se mettre en ordre de marche afin de réussir leur transition énergétique, estime Catherine Wurth, Responsable RSE au sein de BGL BNP Paribas. Nous avons eu beaucoup de discussions avec de grands acteurs sur leur stratégie RSE, qui sont généralement confrontés à la même problématique : leurs fournisseurs sont souvent dans l'incapacité de faire valoir une démarche RSE à leur niveau. Cependant, le critère de durabilité devenant indispensable dans le choix de leurs prestataires, ces grandes entreprises ne pourront plus faire appel à des fournisseurs qui ne poursuivent pas d'objectifs de développement durable. Adopter une démarche RSE cohérente constitue un réel enjeu de compétitivité ».

pour chaque entreprise. Je pense également qu'il s'agit d'un excellent moyen de fédérer les équipes autour d'un projet commun, qui donne du sens et génère de l'impact positif ».

En mettant au point cette offre visant à accompagner l'ensemble des acteurs de l'économie vers plus de durabilité, BGL BNP Paribas poursuit aussi son propre cheminement en la matière.

« Toutes et tous nos chargé(e)s d'affaires suivent des formations pour maîtriser la finance durable, qui s'avère parfois très technique. Le Groupe BNP Paribas a pris des engagements en matière de décarbonation de son activité, notamment via l'adhésion à la Net-Zero Banking Alliance lancée en avril 2021 par l'ONU Environnement. Ces nouveaux financements à impact constituent une autre manière d'accélérer l'effort collectif vers une transition durable », conclut Catherine Wurth.

L'EXPERTISE UNIQUE D'ECOVDADIS

Fondée en 2007, EcoVadis est une agence de notation extra-financière européenne spécialisée dans l'évaluation des PME. Elle sert 110.000 entreprises dans le monde et environ 200 au Luxembourg, dont 70% sont des PME. « Pour évaluer la maturité RSE des entreprises, nous leur demandons de remplir un questionnaire adapté à leur taille ainsi qu'à leur secteur, et de nous faire parvenir une série de documents qui attestent de leur engagement en faveur d'un développement responsable, explique Julien Carboni, Strategic Account Executive au sein d'EcoVadis. Une équipe de 500 analystes vérifie ensuite ces documents pour s'assurer que la structure met tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ». Une note est alors attribuée à l'entreprise, qui peut la comparer à celle de ses pairs et chercher à s'améliorer. « Nous axons nos conseils ainsi les sociétés dans leur mise en conformité vis-à-vis des nouvelles réglementations, de plus en plus exigeantes en matière de durabilité », ajoute Julien Carboni.

Pour en savoir plus : lg.lux@financement-a-impact.com ou sustainable-business@bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change

Sponsored Content

ECONOMIC CLIMATE

Cultivate a training ecosystem and grow your company's performance

On paper, 2023 does not look hugely exciting for Learning & Development functions. On the one hand, economic uncertainty and higher inflation impose a tighter budget. On the other hand, attracting and retaining talent, combined with the need to upskill employees, demand a renewal of development programmes.

These constraints, clearly pulling in different directions, challenge training departments, who must reinvent their operating model and innovate more than ever. In such situations, as so often, nature is a powerful source of inspiration. Today, we would be wise to emulate the structure of biological ecosystems.

According to the Oxford English Dictionary, an ecosystem is "A system composed of all the organisms found in a particular physical environment, interacting with it and with each other". If we transpose this definition to the training function, we could define a training ecosystem as a set of methods, resources, people, and technology interacting to support development. The strength of natural ecosystems is their ability to adapt to circumstances. Setting up a training ecosystem offers a similar agility, allowing adjustments between its components to adapt quickly to external and internal factors as they evolve.

Let's look first at training methods. While many programmes are traditionally delivered in the classroom, either virtually or face-to-face, there are authoring tools now available on the market at a lower cost that make it possible to transform part of or all our training programmes into digital format.

Once developed, they are available at any time, without mobilising any resources other than the time of the employee being trained.

Optimising the resources present within the training ecosystem also makes it possible to gain in efficiency and impact. Consider the examples of communities of practice, mentoring (or reverse mentoring) programmes and co-development sessions. These methods are based on the experience and knowledge accumulated by the organisation's employees. By structuring these sharing occasions as actual learning occasions, less formal than traditional training sessions and therefore less costly, the training team does double duty, ensuring internal transfer of skills while expanding the coaching and management skills of the facilitators.



"The strength of natural ecosystems is their ability to adapt to circumstances. Setting up a training ecosystem offers a similar agility, allowing adjustments between its components, to adapt quickly to external and internal factors as they evolve."

A third element of the ecosystem that the training department can mobilise more actively is the individual learner. Turning learners into their own development drivers proves to be very effective. In addition to making them responsible for completing their own programme, involving them through social learning multiples training opportunities for the entire organisation. Thus, employees themselves contribute to the joint training effort. Anyone can create tutorials on the tools and technology they use to complete their tasks or write memo cards to share best practices and practical tips. These short digital modules are then shared on the organisation's internal intranet, opening the door to an extensive "how-to" library.

Finally, this training ecosystem cannot be fully effective without the appropriate technology. Whether it is the authoring tool or an internal intranet, integrating the various technological solutions and applications used daily by our learners is essential to the successful impact of a training ecosystem.

While we fully acknowledge the challenges ahead of us, we should not miss the extraordinary opportunity to create a training ecosystem. This will not be a one-off process solving a temporary issue. It is a long-term evolution of our training function. Like any ecosystem, it will be a living system which evolves, adapting to the changing economic climate and to developments within our organisation, and whose constant agility is the key to meeting all upcoming challenges.

arendt

ARENDT INSTITUTE
Cécile Heppert - Director Learning & Development
www.arendt.com/institute
© institute@arendt.com
T. +352 40 78 78 600

Sponsored Content Doppelseite

BGL

Merkur - 17. November 2022

Sponsored Content

Arendt

Merkur - 9. März 2023

regie.lu

Möchten Sie eine Contentstrategie entwickeln?

Kontaktieren Sie uns!



(+352) 4993 9000



info@regie.lu



www.regie.lu

regie.lu

